Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 2 Septembre 1886 No. 46.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

NUIT D'ETE.

Charme que ton silence éveille
O ravissante nuit d'été !
Effluve d'un cœur qui sommeille
Au milieu d'un songe enchanté !

Breuvage plein de douce ivresse,
Coupe au mystérieux poison,
Sous ta liqueur enchanteresse
A mes lèvres meurt ma chanson !

Dans mon cœur ému qui soupire
Passe un frisson délicieux :
Est-ce la terre qui respire ?
Descend-il un parfum des cieux ?

Sur mon front, amoureuse haleine,
Tu rappelles le temps passé !
Par vous, douce image lointaine,
J'aime encore être caressé !

O printemps de ma course folle,
Revenez visiter parfois
Mon cœur qu'un souvenir console
De ses beaux rêves d'autrefois !

JOSEPH GAUTIER.

PENSEES.

Il n'y a de bon dans l'homme que ses jeunes sentiments et ses vieilles pensées.

C'est après avoir perdu le bonheur qu'on commence à tenir au succès.

Il n'y a qu'une avarice permise, celle du temps.

L'esprit est le sel de la conversation, mais il n'en est pas la nourriture.

Il y a toujours de la poésie là où il y a conviction et sincérité.

Les femmes sont, en général, remarquables par la persistance de leurs idées et la fidélité de leurs sentiments.

Quand on aime les gens on interprète à leur avantage tout ce qu'ils font et tout ce qu'ils ne font pas.

L'incertitude est le pire des maux parce qu'elle les imagine tous.

A force de gouverner on tombe dans le despotisme. Les habitudes du pouvoir amènent les délices de Capoue.

On doit toujours se rappeler que les événements sont toujours plus forts que les hommes et que les combinaisons les mieux organisées peuvent se venir briser contre le moindre détail négligé.

LE CORPS ET L'AME.

Le général Boulanger est un homme fini, perdu, ce n'est pas douteux.

Comme les gibiers coriaces qui reçoivent la pleine charge de plomb et qui frissonnent sous le coup, il ira droit devant lui tant qu'il pourra, puis tombera dans le premier buisson—raide mort.

Il est désormais impossible comme ministre de la guerre, impossible comme général en chef, impossible comme officier....

Si le général Boulanger était une étoile dans le ciel militaire, comme l'insinuaient quelques-uns, c'était une étoile filante.

Son éclat n'a pas duré longtemps, et le voilà parti pour le pays des vieilles lunes.

Il n'aura fourni qu'une courte carrière et sa fantasia n'a duré qu'un mois, à partir du 14 juillet, jour fameux où le ministre de la République, pour se les attribuer à lui tout seul, souleva les enthousiastes acclamations de la canaille parisienne.

Le cheval noir qui caracole, le panache au vent, les cris "Vive Boulanger !" le rêve d'une présidence de la République, le pistolet qui rate, tout cela s'est envolé, tournoyante spirale, en un instant rapide, comme la fumée des pipes qu'il culottait jadis.

Et le voilà seul avec sa barbe, déguisement heureux qui le dissimule encore aux yeux de ceux qui le connurent jadis, il y a des années, à l'époque déjà lointaine où il ne mentait pas encore.

Il fait vis-à-vis, désormais, à Thibaudin-Commagny, comme sur une table bien servie, le beurre fait face aux radis.

Ce sont les hors-d'œuvre de la République, ces généraux qui jonglent avec la vérité ! Ils préparent au repas répugnant qui va suivre.

L'un donna sa parole d'honneur aux Allemands ; l'autre aux Français.

Et tous deux la violèrent. Duo sinistre qui nous apparait dans notre décadence nationale, comme le plus épouvantable des châtiments, au pays même qui vit fleurir la loyauté de Bayard, la chevalerie de François 1er et la vertu de Latour d'Auvergne...

On nous annonce, il est vrai, pour la session prochaine, une loi nouvelle ; c'est bien.

On nous dit que nous avons des canons admirables ; c'est très bien.

On nous assure que les fusils à répétition sont en nombre suffisant pour que chaque soldat en soit muni ; c'est parfait.

Mais l'armement, quelque admirable qu'il soit, n'est que le corps de l'armée, ce qui importe peut-être le moins, ce à quoi les nations viriles, courageuses, peuvent toujours parer, la partie matérielle qu'on peut suppléer par le courage héroïque.

L'Arabe du désert, qui se jette nu, la main armée d'un simple bâton, sur les baïonnettes anglaises, se passe d'engins perfectionnés, et n'en a pas indispensablement besoin afin de mourir mieux qu'un autre, pour son Dieu ou pour son pays.

Où l'honneur n'est plus, l'armée disparaît, laissant à sa place une bande, une horde.

Et dans l'armée, dans cette immense famille guerrière où le drapeau qui les abrite rend tous les membres frères plus encore que le toit paternel, chacun est solidaire, de bas en haut, du collet où scintillent les étoiles d'or au collet de bordure rouge ou bleue, du général au soldat.

S'il y a une tache au frontispice elle s'étend sur tous : s'ils y a une souillure à la tête, dégoûtante, elle coule et descend le long de la hampe du drapeau, jusqu'au dernier conscrit, qu'elle va souiller.

Qu'importe donc que les sabres dégainés soient clairs au soleil que les canons reluisent et que l'armée ait un air battant neuf, si l'honneur est terni, si le chef suprême de cette armée n'est plus salué par la foule, même quand il passe encadré par les trois couleurs !

La politique, quand il s'agit de l'armée, doit s'effacer et disparaître pour laisser la place toute entière au patriotisme.

Et nous demandons avec angoisse quand viendra donc le temps impatiemment appelé par nos vœux où à la tête de nos armées de terre et de mer, on verra autre chose enfin que des bourreaux ou des écuyers de cirque, les uns exécutant les basses œuvres des factions au pouvoir, les autres paradant pour éblouir la plèbe; où désormais on pourra contempler comme dans les autres pays, des hommes que domine uniquement le devoir, que l'amour exclusif de la France fanatise et qui sombres et graves le front pâle ainsi qu'il doit convenir aux réparateurs suprêmes de nos désastres, travailleront opiniâtrement dans l'ombre, à nous rendre, avec la fierté nationale d'autrefois, les deux blondes filles que pleure toujours la mère patrie, l'Alsace et la Lorraine ! —*Paul de Cassagnac.*

Le mariage.

Une jolie définition du mariage sous forme d'apologue

Il existe un grand jardin. Tous ceux qui sont dehors veulent y entrer, Tous ceux qui sont dedans veulent en sortir. Tous ceux qui en sont sortis veulent y rentrer.

Ce grand jardin c'est le mariage.

Dans les allées peu de promeneurs. La foule gambade dans les plates-bandes, sans le moindre souci des règlements placardés à la porte. On s'y bat, on y danse, on s'y fait des visites dans les bosquets. Ceux qui n'ont pas le droit d'en sortir en sortent ; ceux qui n'ont pas le droit d'y entrer y entrent. On s'y caresse et on s'y injurie, on s'y bat, on s'y tue !

Cet apologue me rappelle une autre définition moins orientale, mais plus naturaliste :

Qu'est-ce que l'amour ? un œuf frais. Et le mariage ? un œuf dur. Et le divorce ? un œuf pouri

Quelle omelette !

Gladstone et la Reine.

L'antipathie qui existe entre la reine et le vieux chef libéral date de 1868.

Le projet de loi pour la séparation de l'Eglise d'Irlande, ayant été adopté par le parlement, n'avait plus qu'à recevoir la sanction royale pour devenir loi.

Or, il arriva que M. Gladstone se rendit à Windsor le jour où le bill fut présenté à la signature royale, et le chef libéral eut audience auprès de la reine. Comme le fait en est bien connu, Sa Majesté était hostile aux principes essentiels du bill, et, tout en voulant concéder quelque réforme, elle s'opposait énergiquement au démembrement de l'Eglise d'Irlande.

Elle s'en explique clairement à M. Gladstone, et, comme celui-ci le crut, manifesta sa plus grande répugnance à opposer sa signature au bill.

Dans sa vivacité, Gladstone s'oublia au point de dire étourdiment : " mais, madame vous devez signer."

La Reine rougit et reprit avec une indignation marquée : " Monsieur, savez-vous qui je suis ?"— Oui ! madame, vous êtes la Reine d'Angleterre."

Mais, Votre Majesté sait-elle aussi qui je suis? " Je suis le peuple d'Angleterre."

Il est inutile de dire que la Reine a mis fin de la façon la plus sommaire à cette audience ; elle congédia son premier ministre en peu de mots et lui souhaita d'apprendre le secret des *bonnes manières.*

Depuis cette époque, elle a à peine cherché à dissimuler son antipathie toute personnelle pour M. Gladstone.

Moyen de connaitre la fille mondaine.

La fille mondaine se distingue par son amour de la toilette, son envie de plaire au grand nombre, son goût prononcé pour les parties de plaisir, les tours de promenade, les visites, les soirées publiques, les théâtres, les bals, etc., toutes choses dont elle fait ses plus grandes délices.

Elle ne fréquente pas l'église, ou si elle y va, c'est pour voir et être vue. Elle sait mieux danser, turlutter, etc., que prier Dieu et faire le ménage.

C'est bien d'elle qu'on peut dire avec vérité qu'elle " s'habille, babille et se déshabille." C'est là en effet sa principale occupation. Plus elle peut avoir de courtisans, plus elle est glorieuse.

Elle n'aimera pas un jeune homme rangé, économe, tranquille, religieux, parce qu'elle craindrait qu'une fois marié il ne la retint trop à la maison et ne contrariât ses fantaisies. C'est un caractère léger comme le sien qu'il lui faut.

Bien qu'elle s'efforce d'être toujours polie et aimable ailleurs, en famille elle a une humeur massacrante ; elle est bourrue, impertinente, insoumise et souvent grossière à ses parents qu'elle ne se fait nullement scrupule de con.rister.

Elle aime la médisance, parle mal des filles qui se conduisent mieux qu'elle, et en veut au curé s'il prêche contre la vanité, les bals, etc.

Si elle se marie avant de s'être repentie et corrigée, il y a dix risques contre une chance qu'elle sera méchante épouse.

Les garçons qui aimeraient à avoir une femme querelleuse, chipotière, gaspilleuse, insouciante des devoirs de mère, peuvent choisir avec confiance une fille taillée sur un modèle à peu près comme celui décrit ci-dessus.

NOTES AGRICOLES.

Chaque fermier a plus ou moins de travaux mécaniques à faire, et il trouvera son profit à garder les outils nécessaires, et des meilleurs encore, en bon ordre. Cette liste doit comprendre un godendard, des tarrières, des marteaux, quelques ciseaux, des wrenches, une plaine, etc., etc.

Le manque d'eau empêche les volailles d'engraisser, quand même elles seraient bien soignées par ailleurs. On en a fait l'expérience ; on a tué des volailles douze heures après les avoir soignées, mais sans eau, et on a trouvé dans leurs entrailles le blé-d'inde presque tout rond. Celles qui avaient eu de l'eau avaient le gésier vide, ce qui montre que l'eau aide et active la digestion.

Quand il est suri ou qu'il s'est gâté du lard dans un baril, il n'est pas prudent de se servir de ce même saloir, quand même on l'aurait bien nettoyé. Le prix d'un saloir neuf revient beaucoup moins cher que le lard qu'on y sale. Il est vrai que la faute pourrait n'être pas imputable au saloir, mais bien plutôt au mode de salage, mais un baril où s'est déjà gâté du lard doit être mis de côté.

Le fermier qui se lève le matin et qui attèle ses cheveaux quand l'herbe et le grain sont encore tout humides de rosée, augmente la fertilité de sa terre. La rosée renferme une grande quantité d'ammoniac, et elle est absorbée per le sol quand on la tourne avec la charrue ou le cultivateur. Si on laboure l'herbe quand elle est pleine de rosée, on a de plus l'avantage qu'elle se décompose plus promptement.

Il est impossible de faire pousser des légumes sur un terrain empesté par les mauvaises herbes. Les uns ou les autres doivent succomber. Que ce soient donc les mauvaises herbes, mais c'est elles ordinairement qui triomphent parce qu'on ne les détruit pas. Les mauvaises herbes se servent autant d'humidité que les légumes, et, en temps de sécheresse, elles volent les bonnes plantes d'une partie de l'humidité.

Les soleils, qu'on peut cultiver aussi à bon marché et aussi facilement que le blé-d'inde, sont une moisson profitable. Une chopine de graines de soleil donnée aux chevaux dans leur ration régulière leur rendra le poil lissé. On donne les feuilles aux bêtes à cornes et les graines sont bonnes également pour faire pondre les œufs. La fleur contient bu bon miel. La plantation des soleils a aussi la réputation d'être un préservatif contre les fièvres miasmatiques.

Le Manitoba.

Jeudi, 2 Septembre 1886.

LA POLITIQUE DU JOUR.

Dans notre feuille de la semaine dernière, nous tracions à grands traits la ligne de conduite que, suivant nous, les électeurs doivent adopter dans la lutte électorale qui doit bientôt s'engager dans cette province. Suivant notre promesse, nous revenons sur ce sujet.

Nous n'avons actuellement en chambre que deux partis distincts: celui qui appuie le gouvernement, communément appelé le parti ministériel, et l'autre se composant des députés opposés au gouvernement aujourd'hui au pouvoir; en sorte que chaque nouveau député a à choisir l'un ou l'autre de ces deux partis; pas ou presque pas d'indépendance possible. Ceci posé, il nous reste à examiner soigneusement lequel des deux partis nous pouvons appuyer avec confiance, dans les circonstances où nous nous trouvons, et à considérer sérieusement aussi le cas d'un candidat réclamant nos suffrages en opposition au parti de notre choix, même sur des considérations personnelles des plus favorables.

Depuis qu'il est question d'élections générales, il s'est engagé dans la presse anglaise et dans des assemblées publiques une discussion assez vive sur l'administration Norquay: il n'y a pas de crimes dont on n'ait pas accusé l'hon. premier ministre et ses collègues dans le gouvernement. L'on a même, dans certaines parties reculées de la province, essayé de soulever le fanatisme des électeurs contre le gouvernement à cause de l'appui qu'il a reçu jusqu'aujourd'hui de la députation française; l'on s'est plaint du grand nombre d'officiers d'origine française employés dans les départements publics; l'on a demandé l'abolition de la langue française dans notre législature et dans nos cours de justice. Et tout ce bagage politique nous est venu de certains candidats de l'opposition, qui veulent à tout prix renverser le gouvernement et nous traiter ensuite à leur gré.

Voilà la véritable situation; voilà ce que nos amis doivent considérer avec nous avant de se prononcer dans la lutte qui se prépare.

Nous avons jusqu'ici appuyé le gouvernement Norquay, et nous l'avons fait parceque ce gouvernement n'a pas failli au programme qui a été arrêté après la crise de 1878. Notre loi d'éducation n'a pas subi de changement en principe; l'usage de notre langue nous a été conservé; nous avons eu notre part du patronage dans la nomination des officiers publics; les finances de la province ont été administrées avec sagesse et économie; nos revenus ont été doublés, sans qu'il ait été nécessaire d'imposer de nouveaux fardeaux en augmentant les impots; les octrois pour l'éducation, les travaux publics, etc., ont été considérablement augmentés.

C'est là une partie du bilan que le gouvernement a à son crédit, comment, nous le demandons à nos amis, pourrions-nous ne pas continuer de lui accorder la confiance qu'il mérite à tant de titres?

Sachons connaître nos amis et ne pas nous exposer à les perdre, en nous alliant à des hommes qui n'ont aucune sympathie pour nous. Nous n'avons aucune faveur à solliciter, nous ne réclamons que ce que la constitution nous accorde et nous garantit; aussi, nous saurons nous opposer de toutes nos forces à l'avénement au pouvoir d'un parti qui compte parmi les siens des hommes qui veulent nous priver de nos droits et nous anéantir si c'était possible.

Nons regrettons d'avoir à traiter un sujet aussi délicat; mais les discours de certains candidats que nous exposerons bientôt au public, nous forcent à protester énergiquement contre leurs assertions et leurs prétentions. Heureusement que nous comptons dans la population anglaise de cette province, nombre d'amis animés de sentiments justes et généreux.

CHANGEMENTS MINISTERIELS.

M. le Docteur Harrison, député de Minnedosa, a été, par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, appelé à faire partie du gouvernement de cette province, et assermenté, vendredi dernier, ministre de l'agriculture à la place de l'hon. M LaRivière qui devient Trésorier-Provincial, l'hon M Norquay étant nommé Commissaire des chemins de fer. L'hon. Docteur Wilson laisse le secrétariat provincial pour prendre l'administration du département des Travaux Publics, en échange avec l'hon. M. Brown qui devient Secrétaire-Provincial.

Par ce changement, le nombre des ministres est porté à six, sans cependant qu'il en résulte une augmentation dans les dépenses, car le personnel des officiers reste absolument le même.

Le nouveau ministre, l'hon. Docteur Harrison, est un homme distingué, excellent orateur, et, de plus, éminemment qualifié à remplir la position à laquelle il a été appelé. C'est un agriculteur pratique, possédant une immense étendue de terrain dont il dirige lui-même la culture, dans le comté de Minnedosa.

Nous n'avons aucun doute que l'hon. M. LaRivière sera à la hauteur de la position importante de Trésorier de la province, et que dans ce département, comme dans tous ceux qu'il a administrés depuis son entrée dans le ministère, il saura mériter l'estime et la confiance du public, comme il a mérité celle de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur qui vient de lui confier cette charge, sans contredit la plus importante du cabinet.

LES MAUVAIS LIVRES.

Si l'on connait un arbre par les fruits qu'il produit, il sera difficile de trouver un siècle plus gâté que le nôtre. Les siècles païens n'ont rien fourni de plus sale en littérature que les romans de nos jours; on n'a plus l'ombre du respect pour les lecteurs; il semble qu'on veuille prendre la société pour un immense crachoir, où toutes les poitrines malades peuvent expectorer leurs purulentes matières. Sur cent romans publiés, c'est à peine si on en rencontre dix qui ne sentent pas les mauvais lieux. Presque tous sont des tableaux de scènes d'amours deshonnêtes et de crimes révoltants.

Quand ils ne sont pas tout-à-fait immoraux, ils sont la plupart du temps insignifiants et bêtes, revêtus d'une forme qui vaut le fond, et c'est de ce salmigondis insignifiant que notre jeunesse est exposée à se nourrir. Hélas! saturées de ces aliments malsains quelles forces peut-on espérer des intelligences?

L'esprit se forme comme le corps avec un bon régime et une nourriture saine. Sans cela les meilleures santés se débilitent.

Tout être qui a la vie a besoin pour l'entretenir et la développer d'une nourriture en rapport avec son mode d'existence; or, la nourriture de l'intelligence c'est la vérité: la connaissance du beau et du bien. Que devient une intelligence quand non-seulement elle est privée de la vérité, mais que de plus elle est saturée de poisons? elle devient ce que deviennent les corps: des squelettes.

S'il y a un danger contre lequel la presse catholique, après les pasteurs de l'église, est appelée à mettre en garde notre société, c'est bien la peste des mauvais romans. C'est déjà un mal que de lire des frivolités habituellement; l'Esprit Saint nous avertit que cela seul suffit pour obscurcir dans l'homme l'idée du bien: la facination des bagatelles obscurcit l'idée du bien; de là à l'oubli complet, il n'y a pas une grande distance, et dire que la société moderne est inondée non-seulement de bagatelles mais d'une littérature immonde!

Faudra-t-il s'étonner ensuite si les intelligences s'obcurcissent, et si l'idée du bien s'en va. Chose digne de remarque, et qui nous prouve amplement que notre siècle ne vaut pas les siècles passés, quoiqu'on dise, c'est que malgré la passion pour la lecture, très peu de personnes peuvent lire des choses sérieuses. Les ouvrages scientifiques, philosophiques et théologiques qui faisaient les délices des savants au moyen-âge, dépassent tellement aujourd'hui la portée des intelligences qu'on peut à peine les comprendre, et pourtant ces savants autrefois écrivaient et parlaient pour leurs semblables, et ils étaient lus et compris.

Dans notre siècle, on vit de bagatelles, et tout ce qui dépasse la bagatelle écrase l'esprit, parcequ'on le détériore dans des lectures frivoles et malsaines.

Un homme honnête et sérieux qui rencontre par hasard un mauvais roman, ne peut pas comprendre qu'on s'habitue à respirer un tel atmosphère, car, au fond, c'est stupide, bête, et d'une bêtise uniforme, puisque c'est toujours la même passion qu'on flatte; en dix lignes, on peut résumer les mauvais romans: c'est l'histoire d'un sale personnage qu'on parfume et qu'on revêt de beaux habits.

UNIVERSITE DE MANITOBA.

Une assemblée régulière de l'Université de Manitoba a été tenue vendredi aux Bureaux de l'Education. Etaient présents: l'hon. Juge Dubuc, l'hon. M. LaRivière, les RR. PP. Lory et Drummond, S J., les RR. Grisdale, Pinkham, Bryce, Hart, O'Meara, Fortin, Matheson, Burman, MM. J. A. M. Aikins, Dr Lambert, R. G. MacBeth, R. R. Sutherland, Dr Jackes, Geo. Munroe, J. Bureau, N. Beck, J. H. Pillet, G. H. West, E. Rocan et T. W. Taylor.

Sur motion du Rév. M. Matheson, l'hon. Juge Dubuc prit le fauteuil.

Le Rév. Chanoine Coombes, MM. J. E. P. Prendergast, M. P. P, et J. A. M. Aikins furent réélus membres du conseil.

Un comité composé du Rév. Père Drummond, S.J., des RR. Bryce, O'Meara et Pinkham, de M. J. A. M. Aikins et du registraire, M. T. A. Bernier, fut nommé pour voir à l'opportunité de changer le mode de voter aux assemblées et d'augmenter le nombre des gradués dans le conseil de l'Université.

NOTES HISTORIQUES.

De 1816 à 1818.

(*Suite.*)

Troisième lettre de M. Provencher:—

Lac La Pluie, 6 juillet 1818.

Monseigneur,—Nous sommes arrivés ici le trois du présent mois, sans accidents. M. Dumoulin a écrit à Votre Grandeur du Fort-William pour vous annoncer notre arrivée à ce poste, notre séjour et les politesses que nous avons reçues de la part des MM. de la Cie. du Nord-Ouest. M. de Rocheblave s'est chargé de nos lettres nous faisant espérer qu'elles se rendraient bientôt. Nous quittons cette place aujourd'hui, après-midi. Nous avons dit la messe hier au Fort du Nord-Ouest, et nous y avons baptisé dix-sept enfants. Aujourd'hui, nous avons dit la messe au Fort de la Cie de la Baie d'Hudson; hier, pour l'office du soir, nous avons réuni les gens des deux Forts; nous avons planté une croix,—c'est la première qu'il nous a été possible de planter jusqu'à présent. Les gens d'Artabaska ne sont point encore arrivés; nous ne les attendons que vers le 15 ou le 20; nous ne nous arrêterons donc pas plus longtemps ici parce que nous n'avons rien à y faire.

Les deux Forts au Lac La Pluie sont à environ quinze arpents l'un de l'autre. Le trajet du Fort-William au Lac La Pluie nous a pris dix jours, c'est un mauvais bout de chemin, il y a beaucoup de portages à cause des rapides et à cause aussi des rivières presque sans eaux; cependant, nous ne pouvons pas dire que nous avons eu personnellement à souffrir. M. Tabeau, sans qu'il y ait de sa faute, nous a pourvu de mauvais voyageurs. Parmi eux, il y en a trois qui ne comptent presque pour rien. Je songe déjà à en renvoyer deux si je puis trouver quelque bon charpentier à la Rivière-Rouge. M. Dumoulin et M. Edge se portent bien: ils se joingnent à moi pour présenter leurs respects à Votre Grandeur..................

Les conots quittèrent le Lac La Pluie le 6 juillet; le 14 (quatorze) ils atteignaient le bas de la Rivière Winnipeg, et s'y arrêtèrent environ trois quarts de jour, et les missionnaires y baptisèrent seize enfants. Le 15, ils entraient à l'embouchure de la Rivière-Rouge; ils touchaient presqu'au terme de la route.

On avait appris à la Rivière-Rouge la bonne nouvelle de l'envoi de deux missionnaires; on avait hâte de les voir arriver; comme c'était toujours à la même époque, vers le milieu de mai, qu'avait lieu le départ des canots de La Chine, et que le voyage durait ordinairement deux mois, les voyageurs arrivaient dans la première quinzaine de juillet.

Le 16 juillet au matin, un courrier à cheval, faisait le tour de la petite colonie pour avertir tout le monde de se rendre au Fort Douglas dans le cours de l'après-midi afin de se trouver là-à l'arrivée des voyageurs qui remontaient la Rivière-Rouge, et qui débarqueraient au Fort vers le soir. Personne ne manqua au rendez-vous: hommes, femmes et enfants, qui n'avaient jamais vu de prêtres, tous étaient anxieux de voir ces hommes de Dieu dont on leur parlait depuis longtemps.

Vers cinq heures de l'après-midi, par un temps superbe, les canots portant les deux missionnaires apparaissaient au détour de la Pointe Douglas, et quelques minutes après ceux-ci pleins d'émotion serraient la main à tous ces pauvres enfants du désert qu'ils étaient venus chercher si loin, et qu'ils adoptaient maintenant pour leur famille.

M. Provencher et son compagnon, M. Dumoulin, étaient des hommes de haute stature et d'un port majestueux; on admirait la beauté de leur taille et surtout le costume dont ils étaient revêtus. Les anciens Canadiens, coureurs des bois, qui avaient laissé le pays depuis bien longtemps, et qui depuis lors, n'avaient plus revu de prêtres, versaient des larmes d'attendrissement. L'arrivée de ces hommes leur rappelaient le sol natal et le toit paternel; ils n'étaient pas impies, et, pour eux, le prêtre c'était l'homme de Dieu.

M. Provencher adressa la parole à cette petite assemblée accourue audevant de lui; il exposa le but de sa mission et invita les mères de famille à revenir au Fort le lendemain avec leurs petits enfants audessous de six ans, afin de leur procurer la grâce du baptême. Quand il eut fini de parler, Canadiens, Métis et Sauvages se retirèrent heureux, et le gouverneur introduisit les missionnaires dans le Fort, où on leur avait préparé un logement.

Le fort Douglas, communément appelé le fort de la colonie, était situé sur le côté est de la Rivière Rouge, non loin de la chapelle de l'Immaculée Conception aujourd'hui; seulement, il se trouvait un peu plus au sud et non loin des côtes de la Rivière. Ce fort, où les missionnaires, M. Provencher et son compagnon, reçurent l'hospitalité pendant les trois premiers mois de leur arrivée, fut donc le premier endroit où s'offrit le saint-sacrifice de la messe dans le Nord-Ouest. C'est là que dans une salle fut préparée la première chapelle, où l'on instruisit les premiers chrétiens dans ce pays, et où l'on jeta en terre ce grain de sénevé qui a produit en moins de 68 ans le grand arbre dont les rameaux s'étendent jusqu'à l'Océan Pacifique et jusque sur les bords de la Mer Glaciale.

(*A Continuer.*)

C'est avec une vive douleur que nous avons appris la mort de la Révérende Sœur Marie-Misaël, supérieure du couvent de Saint-Pierre, Rivière aux Rats, décédée hier matin à 9.15 heures, à l'Académie Sainte-Marie, de Winnipeg. Elle a succombé à une inflammation de poumons dont elle souffrait depuis trois mois.

La défunte, Elisa Frédette, était née à Sainte-Madeleine, comté de Saint-Hyacinthe, Qué., et était âgée de 33 ans, 6 mois et 14 jours. Elle avait 10 ans et 6 mois de profession religieuse.

Sa perte sera vivement sentie: jeune, arrivée dans le pays depuis cinq mois seulement, on pouvait naturellement s'attendre à la voir longtemps à la tête de l'établissement qu'elle venait de fonder. Dieu ne l'a pas voulu que sa sainte volonté soit faite!

Nous offrons nos plus vives sympathies aux dignes Sœurs des SS NN. de Jésus-Marie si éprouvées par la mort de leur compagne.

PERSONNEL.

M. le Dr Norbert Fafard, de Montréal, qui était en visite chez son frère, M. le Dr Fafard, de Saint-Boniface, est parti lundi pour retourner chez lui.

M. Acton Burrows, sous-ministre de l'agriculture, est allé à Ottawa.

Au lieu d'enseigner à Gauthier, Melle DeLorimier ira à Saint-Malo, au sud de la paroisse de Saint Pierre.

Melle Germain est allé à Montréal en promenade.

Madame Franchon est arrivée ces jours derniers de Lille, France. Elle est en promenade chez son fils, M. Charles Franchon, de Saint-Joachim de LaBroquerie.

M. J. M. Egan ne sera pas remplacé par M. McKinnon comme surintendant du Pacifique, mais par M. William Whyte, actuellement surintendant général de la division est. M. Whyte est actuellement en Angleterre, et il ne sera ici que dans quelques semaines.

Le départ de M. Egan cause un regret général.

M. E. McColl, inspecteur des Sauvages, est parti samedi pour Rivière au Brochet, Lac Travers, Grand Rapieds et Fort Cumberland. Il reviendra par Portage la Mousse, le lac Winnipegoosis et le lac Manitoba. Il ne sera pas de retour avant la fin d'octobre.

M. H. Martineau, agent des Sauvages au lac Manitoba, est ici depuis mardi. M. Eugène Paradis, qui l'a assisté dans le paiement de l'indemnité aux Sauvages de son district, est arrivé le même jour.

M. Noé Chevrier, de Winnipeg, est revenu dimanche d'un voyage d'affaires à Ottawa et Montréal.

M. Hercules Paradis, chef de police de Montréal, est ici en promenade depuis hier. Il s'en retourne cette semaine.

Madame L. A. Grison est arrivé d'Ottawa vendredi. Elle vient rejoindre son mari qui est en charge depuis quelque temps de la maison Parkes à Winnipeg.

On annonce l'arrivée de M. Fernand de Journel, parent du jeune pionnier de Qu'Appelle dont nous avons eu le regret d'annoncer la mort dans le temps. M. de Journel vient continuer l'œuvre de colonisation commencée par son neveu.

M. Z. Laporte qui a été malade d'une inflammation d'intestins est maintenant assez bien pour sortir.

M. Lucien Napoléon Bonaparte Wyse est passé à Winnipeg lundi matin en route pour la Colombie Anglaise. Il reviendra vers le milieu de ce mois, et devra passer une quinzaine de jours à visiter Manitoba.

Nouvelles Religieuses.

—On dit que, dans une entrevue, à Toronto, au sujet des chevaliers du Travail, Mgr O'Bryen, l'ablégat du Pape, a déclaré que la décision du Vatican était absolue et qu'on s'y était conformé dans toutes les parties du monde.

Il espère que les difficultés entre les chevaliers et l'Eglise seront réglées à l'amiable et la constitution changée de manière à satisfaire les autorités de l'Eglise.

—Des nouvelles de Qu'Appelle nous apprennent que Mgr Grandin y a été souffrant la semaine dernière. Comme nous le disions dans notre dernier numéro, Mgr est parti mardi assez indisposé, et s'est rendu à Qu'Appelle mercredi encore plus souffrant, il a du y passer toute la semaine pour se reposer.

—M. l'abbé Cloutier est actuellement dans l'Ouest pour l'accomplissement d'une mission spéciale que lui a confiée Mgr l'Archevêque. Il se rendra probablement jusqu'à Prince-Albert.

—Le Révd Père Lecomte, O.M.I., est actuellement à prêcher le jubilé à Qu'Appelle Ces saints exercices finiront dimanche prochain. Lundi, le Révd. Père reviendra à Saint-Boniface qu'il quittera définitivement la semaine prochaine.

—L'état du Révd Père Madore inspire de plus en plus de vives inquiétudes; il est toujours à l'archevêché où l'on redoute une catastrophe qui peut d'un moment à l'autre emporter le généreux missionnaire.

Ce bon Père est tout-à-fait résigné, et endure ses souffrances avec une patience admirable.

—Mgr McIntyre, évêque de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, est en route pour Manitoba et la Colombie Britannique. Nous espérons avoir l'honneur de la visite de Sa Grandeur. Certainement, il ne passera pas sans s'arrêter à Saint-Boniface voir Mgr l'Archevêque son ancien condiciple au Collége de Saint-Hyacinthe.

—Le Rév. Père Leduc est arrivé de Calgary en cette ville hier matin. Il a fait le voyage plus particulièrement pour rencontrer Mgr Grandin à Qu'Appelle. Il a laissé Mgr bien souffrant, et, malgré ses fatigues, il s'est mis en route lundi pour Prince-Albert.

—C'est avec un vif plaisir que nous avons lu les lignes suivantes dans *Le Monde* du 30 août qui nous arrive ce matin:

Hier, dans la chapelle du Noviciat des Révds Pères Oblats, le frère Edouard Cunningham faisait ses premiers vœux. Il est Métis, appartenant à une respectable famille de la mission de Saint-Albert. Il y a quatre ans, Mgr Grandin envoyait au collège d'Ottawa le jeune Edouard terminer son cours classique.

Hier, entre les mains du P. Lacombe, représentant le provincial, le nouvel élu, prémises de la nation des Métis, faisait ses premiers vœux, comme religieux et se consacrait à la vie de missionnaire. Il s'en va au Scholasticat des Oblats, à Ottawa, pour commencer son cours théologique. Il y a tout lieu d'espérer qu'il persévèrera et que revêtu de l'onction sacerdotale, il retournera plein de zèle vers ses compatriotes et les tribus sauvages, pour donner son concours puissant, dans l'évangilization des nations du Nord-Ouest.

CHOSES ET AUTRES.

—Un des plus beaux animaux de l'Amérique du Nord, le bison, tend à disparaître tout-à-fait. On calcule que de 1871 à 1874, on en a tué plus de quatre millions et demi, mais c'est surtout depuis dix ans que l'extermination de la race a fait le plus de progrès par l'effet de la spéculation qui a fini par porter la peau du bison sur tous les marchés du globe. On peut le regrtter, mais c'était inévitable; le bison n'a fait que subir, du reste, le sort de presque tous les grands animaux de l'ancien et du nouveau monde, sans même en excepter la baleine, le monstre des mers.

—Le contrat pour le transport transatlantique des malles, entre la Grande-Bretagne et le Canada, doit être renouvelé, en avril prochain.

On annonce que les lignes de steamers Allan et du Dominion veulent s'entendre et faire une soumission commune pour l'obtention du contrat.

Il parait qu'il y aura aussi deux autres soumissionnaires, la Beaver line et la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Celle-ci est en voie d'établir une ligne de steamers plus rapides que la plupart de ceux qui existent actuellement.

—La prochaine session du conseil du Nord-Ouest s'ouvrira à Régina le 5 octobre.

—On dit que le Gouvernement Impérial se propose de subventionner une ligne de *steamers* pour le transport des malles, entre l'Inde et le Pacifique Canadien.

Cette ligne de steamers serait d'une grande importance pour le Canada, en nous mettant directement en communication avec les Indes, ce qui attirerait un trafic considérable à notre Pacifique, et le Canada tout entier en bénificierait.

—Les nouvelles de Sherbrooke annoncent que les citoyens de cette ville poussent très-activement les préparatifs de l'Exposition de la Puissance qui doit avoir lieu la semaine de septembre.

—Le millionnaire Mackay, disent les journaux de Paris, a meublé le cabinet à fumer de sa résidence à New-York d'une façon tout à fait nouvelle. Les murs sont tapissés de billets de banque de toutes les nations, artistiquement arrangés et montant jusqu'au plafond, le tout représentant une somme de $20,000.

—Une statistique récente, empruntée à un ouvrage israélite, établit ainsi le nombre des Juifs existant dans le monde entier à notre époque. Ce nombre s'élèveraient à 6,300,000. Il se décompose comme suit:

L'europe en compte 5,300,000 répartis entre les différents pays dans les proportions suivantes:

France, 63,000; Allemagne, 562,000 (Alsace-Lorraine, 39,000); Autriche-Hongrie, 1,644,000 (Gallicie, 688,000); Hongrie, 638,000, Italie 40,000; Pays-Bas, 82,000; Roumanie, 265,000; Russie, 2,552,000 (Pologne russe 760,000); Turquie, 105,000; autres pays, 35,000 (Belgique, 3,000; Suisse, 7,000; Bulgarie, 10,000; Danemark, 4,000; Espagne, 1,900; Gibraltar, 1,500; Grèce, 3,000; Suède, 3,000: Serbie, 3,500.

L'Asie renferme 300,000 Juifs. On en compte:

195,000 dans la Turquie d'Asie (Palestine, 25,000) 47,000 dans la Russie d'Asie; 18,000 dans la Perse; 14,000 dans l'Asie centrale; 19,000 dans l'Inde et 1,000 en Chine.

L'Afrique possède 350,000 Juifs, 8,000 en Egypte, 55,000 en Tripolitaine, 35,000 en Algérie, 60,000 au Maroc, 6,000 en Tripolitaine, 200,000 en Abyssinie.

L'Améraque en renferme 250,000, dont 239,000 aux Etats-Unies.

L'Océanie n'en a que 12,000.

—Voici la statistique de la mortalité pour le mois de juillet pour les principales villes de la Puissance Montréal 364, Toronto 366, Québec 259, Ottawa 144, Hamilton 76, Halifax 58, Winnipeg 35, St. Jean N.B. 53, London 39, Kingston 19, St. Thomas 4, Charlettown 14, Guelph 15, Belleville 16, Trois-Rivières 37, Chatham 11, Sherbrooke 27, Peterborough 12, Sorel 25, Frédericton 12.

—M. J. F. V. Bureau, avocat, des Trois-Rivières, est mort, le 22 août.

—Les statistiques du bureau d'immigration des Etats-Enis démontrent que le nombre total d'immigrants aux Etats pour le mois de juillet est de 13,891, dont 8,445 Anglais, 1,594 Ecossais et 3,862 Irlandais.

—Des statistiques récemment faites aux Etats-Unis portent à 3,249 le chiffre total des théâtres dans la République américaine. Sur ce nombre on en compte 244 dans 25 villes ayant une population supérieure à 100,000 habitants; 1,750 dans 689 villes ayant une population de 5,000 à 100,000 habitants, enfin, 1,255 dans 1,229 villes ou bourgs ayant une population inférieure à 5,000 habitants. On estime qu'il y a environ 500 troupes d'artistes, dons 50 jouent exclusivement l'opéra et l'opérette.

—Les chevaliers du travail à Chicago, ont décidé d'expulser de leurs rangs tous les membres qui sympathisent avec les anarchistes.

—Le dernier No. de la *Gazette du Canada* contient une proclamation interdisant l'importation des bestiaux venant des districts de l'Angleterre où règne la pleuropulmonie.

Un arrêté du gouvernement en conseil prohibe l'importation au Manitoba des pourceaux venant des Etats-Unis, Emerson est excepté, mais ils doivent y rester en quarantaine pendant vingt et un jours.

—M. E. Agostini a publié sur le Canada un fort intéressant rapport, intitulé: "La France et le Canada."

Nous espérons que ce rapport produira un grand bien, et déterminera vers notre pays un courant d'émigration française.

NAISSANCES

—En cette ville, le 31 août dernier, Madame Louis Morin, un fils.

—A Saint-James, le 29 août dernier, Madame W. F. Lane, un fils.

DECES.

—A l'Académie Sainte-Marie, de Winnipeg, le 1 septembre courant, à l'âge de 33 ans, 6 mois et 14 jours, la Rév. Sœur Marie-Misaël (née Elisa Frédette.)

Le service funèbre sera chanté demain, vers les 9 heures, par Mgr l'Archevêque, à la cathédrale.

Tous sont respectueusement priés d'assister.

—A Saint-Vital, le 25 août dernier, à l'âge de 2 mois, Marie-Rose enfant de M. Charles Genthon.

MISE A L'ENCLOS.

A l'enclos de la ville de Saint-Boniface, le 17 août courant, une vache sous poil rouge, âgée d'environ quatre ans, marquée à l'oreille gauche et ayant le chiffre 16 sur la fesse gauche.

Le propriétaire est prié de venir la reclamer et de payer les frais encourus.

JOS COUTU,
Gardien d'Enclos.

NOTE—Avis est par le présent donné que Samedi, le 4 Septembre courant, à 4 heures de l'après-midi, je vendrai à l'enchère, l'animal ci-dessus mentionné et décrit.

JOS. COUTU,
Gardien d'Enclos.

Saint-Boniface, 2 Septembre 1886.

Chronique Locale.

—Minnie Hauk, cantatrice de renom, doit donner deux concerts à Winnipeg, le 6 et 7 courant.

—L'ouverture de l'école des garçons de la ville a eu lieu hier, et de celle de Saint-Boniface-Sud, lundi.

—Pendant la semaine dernière, 250 émigrants sont arrivés à Winnipeg.

—Les membres de la Brigade du Feu sont priés de se réunir au poste, demain soir, à 7.30.

—M. James Perrault a obtenu le contrat des travaux en pierre du nouvel hôpital.

—M. James E. P. Prendergast, M. P.P., a pris possession de sa maison sur la rue LaVérandrye.

—Chex Verge & D'Auteuil, 300 paires de couvertes en laine blanche, à $2.00 en montant.

—Chez Verge & D'Auteuil, 500 paires de couvertes grises, à $1.00 en montant.

—Durant le mois d'août, il est arrivé dans le pays 1,065 émigrants, dont 670 hommes, 258 femmes et 167 enfants.

—Un des hôtels les plus fashionables de Winnipeg est connu sous le nom de X. 10. U. 8. Ça ne veut dire quelque chose qu'en prononçant en anglais.

—La chasse du canard est assez abondante cette année ; celle de la poule de prairie, perdrix, faisan, etc., qui s'est ouverte hier promet d'être bonne.

—Chez Verge & D'Auteuil, 300 paires de couvertes en laine blanche, à $2.00 en montant.

—Chez Verge & D'Auteuil, 500 paires de couvertes grises, à $1.00 en montant.

—M. Gaspard Longpré fait maintenant affaires à Winnipeg. Il occupe le magasin qui se trouve au coin nord-est des rues Principale et Notre-Dame Est.

—Perdu, samedi dernier, depuis la boutique de forge de M. Buron jusqu'au marché de Winnipeg, un fusil à deux coups. Prière de le rapporter à ce bureau.

—M. F. X. Bessette, en vue de son prochain départ pour la province de Québec, vendra tout son ménage à l'encan, lundi, à 2.00 heures de l'après-midi.

—On a besoin de deux couturières chez MM. Langevin & Gareau. Cette maison a commencé à recevoir ses marchandises d'automne. Elles sont de qualité supérieure.

—M. Z. Robert invite le public à profiter de la réduction extraordinaire qu'il vient de faire dans le prix des marchandises sèches, épiceries et chaussures. Il faut faire place aux nouvelles marchandises.

—Le conseil de ville de Winnipeg a augmenté le salaire de quatre des employés de la ville. L'auditeur aura $1,500 au lieu de $1,200 ; le trésorier $1,500 au lieu de $1,200 ; l'assistant-auditeur $900 au lieu de $720, et le gardien des bureaux de la cité $720 au lieu de $600.

—Le montant des dépots et sommes retirée à la Banque d'Epargne du Gouvernement de la Puissance a été pour les mois de juillet et août, comme suit ; juillet, dépots $51,598 ; sommes retirées, $36,541.69 ; excédant des dépots, $15,056.31. Pendant le mois d'août, dépots, $39,666 ; sommes retirées, $28,629 11 ; excédant des dépots, $11.036.89. Balance due aux déposants le 31 août, 1886, $917,349.44.

—L'état suivant montre la valeur des marchandises importées et entrées pour la consommation, aussi les droits perçus et la valeur des marchandises exportées pendant le mois d'août 1886, comparé avec le même mois de 1885 :

Description de marchandises.	Valeur. 1885.	Valeur. 1886.
Marchandises importées avec droits	$156,266 00	$194,140 00
Marchandises importées sans droits	14,193 00	17,446 00
Total importé	$170,459 00	$211,586 00
Marchandises entrées pour consommation avec droits et sans droits	$168,523 00	$212,406 00
Droits perçus	42,210 69	55,136 57
Marchandises exportées	56,664 00	218,128 00

Chronique de la Province.

Saint-Laurent, Lac Manitoba.

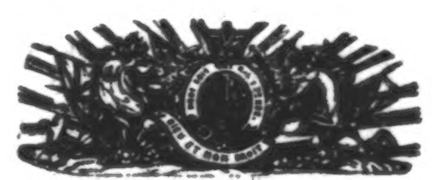
30 Août.—Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface nous arriva hier pour faire sa visite pastorale et pour administrer aujourd'hui le sacrement de confirmation complément de la retraite du jubilée terminée il y a huit jours et qui a été prêchée par le Rév. P. Lecomte, O.M.I.

Cette visite a été une occasion pour la population de cette Mission de montrer au digne Archevêque l'estime et la vénération que tout le monde ici a pour lui ; aussi, en ce jour de son arrivée, les travaux ordinaires furent mis de côté : on érigea des arcs de triomphe, on hissa des drapeaux, hommes, femmes et enfants se mirent en toilette de grande fête, une cavalcade de plus de 50 hommes à cheval, armés de fusils, et grand nombre de voitures allèrent à la rencontre du distingué visiteur à quelques milles de la Mission. Aussitôt que Mgr arriva en vue il fut salué par une fusillade bruyante, et cela fut continué jusqu'à son entrée à la chapelle de Saint-Laurent, où les fidèles en foule venaient assister à la bénédiction. Le bon Archevêque fut très sensible à tant de démonstrations faites en son honneur. C'est lui qui a fait commencer cette Mission il y a maintenant un quart de siècle. Il la vit croître peu à peu sous sa sage direction et ses paternels soins, et aujourd'hui quelle consolation pour lui de la voir si florissante, avec un si grand nombre de chrétiens, fidèles à pratiquer la religion, et si attachés à sa personne !

Aujourd'hui, Mgr donna la confirmation à 68 personnes, et adressa aux fidèles en trois langues, le français, l'anglais et le cris, des paroles pleines d'onction.

Enfin la belle fête se termina ce soir par les vêpres et la bénédiction du très St. Sacrement. Aux deux offices, celui du matin et celui du soir, l'église était encombrée, pas même une place vacante pour se tenir debout.

Mgr s'était proposé d'aller faire visite à la famille de Simencourt aujourd'hui, mais le vent affreux que nous avons et le froid excessif qu'il amène, malgré la saison, ont déterminé Sa Grandeur à retourner à Saint-Boniface, d'autant plus que pour ce dernier trajet, Mgr n'a pas à voyager contre le vent, en sorte que les missionnaires lui ont conseillé de ne pas ajouter à ses fatigues, car ils avaient constaté avec peine que le voyage en voiture est toujours pour lui la cause de grandes fatigues.



PENSIONNAT
DE
SAINT-BONIFACE,
SOUS LA DIRECTION DES
RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliores, parfaite securite contre l'incendie, jardins et cours de recreation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues

française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

APPEL
DES
RR. SS. DE LA CHARITE
DE
SAINT-BONIFACE
POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN
Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

Crédit Foncier Franco-Canadien.

Prêt sur Hypothèque pour cinq ou dix ans, sans fonds d'amortissement, et pour dix à vingt ans avec fonds d'amortissement. Taux de l'intérêt: pas plus que 8 par cent.

Le Fonds d'Amortissement s'applique au paiement de la dette et porte intérêt composé au taux payé par l'emprunteur.

Ce mode offre autant d'avantages aux municipalités et aux arrondissements d'ecole, qu'il en offre aux particuliers.

L'emprunteur peut payer sa dette quand bon lui semble pourvu qu'il paie à la Compagnie une indemnité de trois mois d'intérêt.

La Compagnie n'a pas de sous-agents.

En s'adressant au soussigné, l'on peut se procurer des circulaires en Français ou en Anglais, qui donnent toutes les informations requises.

J. ROYAL, AGENT,
Bureaux—Royal & Prud'homme,
Rue Principale, Winnipeg.
no 23 10 84.

Chemin de fer Canadien du Pacifique
DIVISION OUEST
SERVICE DES CONVOIS.
CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est		Allant vers l'Ouest.
Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est
Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw	5 l †7 30 pm
†6 55 a m l 14		14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine	16 l 12 40 a m
11 35 p m l 11	Hat	13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary	19 l 12 30 p m
12 01 p m l 10		12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l.	7 00 a m

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord.		Allant Sud.
Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est
Départ		Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.
jno.18.12.84.

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sagefemme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.